

Sauver l'état de droit ou sauver les meubles sur la rue de la Loi ?



Communiqué de presse des associations et comités riverains de la rue de la Loi AQL, GAQ, Comité Jourdan, Comité Tervueren-Montgomery Les associations et comités d'habitants riverains demandent que le PAD Loi soit annulé, que la tour The One soit démolie au moins partiellement. Elles demandent aussi que la Région et la Commission européenne, avec la participation effective des habitants reprennent le projet à zéro sur base des attentes citoyennes d'aujourd'hui tant sur le plan démocratique qu'environnemental et paysager, en conformité avec les principes du 'Green Deal' promu par la Présidence de la Commission, en respectant avant tout les principes de l'état de droit.

La Commission régionale de développement (CRD) a remis la semaine dernière un avis critique sur le très controversé Projet Urbain Loi dans sa dernière formulation, c'est-à-dire le Plan d'Aménagement Directeur de la rue de la Loi (PAD Loi). Selon les associations et comités locaux, cet avis ouvre la voie à la mise en œuvre de trois grands principes :

1) Suppression des tours sur les deux îlots à front de la petite ceinture ;2) Réduction des gabarits sur la partie centrale dont l'hétérogénéité ne permet pas la réalisation de nouvelles tours ;3) Sauver les meubles sur les deux îlots donnant sur la chaussée d'Etterbeek là où la Commission européenne envisage de rassembler une grande partie de ses fonctionnaires.

La CRD semble indiquer qu'il faut préserver les 'ambitions' de la Commission européenne sur la rue de la Loi. A lire plus attentivement cet avis, pour la CRD et son Président qui s'est exprimé dans la presse nationale, il s'agit aussi de sauver ce qui a déjà été réalisé par la société Atenor, dont la tour 'The One'. Expression d'un modèle de développement productiviste dépassé de la ville, cette construction repose aussi sur des bases réglementaires et juridiques qui toutes ont été invalidées.

Quelques dates : **2003** : la communication de la Commission sur la politique immobilière, les infrastructures et leur localisation à Bruxelles indique la ligne à suivre pour répondre aux besoins ;**2008** : le Schéma Directeur du Quartier européen trace les grandes lignes stratégiques ;**2009** : le concours urbanistique du Projet Urbain Loi est remporté par l'équipe rassemblée par l'architecte Christian de Portzamparc ;**2013** : le Règlement d'Urbanisme Zoné est approuvé par le gouvernement ;**2014** : le permis d'urbanisme de la tour 'The One' est délivré par le gouvernement ;**2019** : en septembre, Le RRUZ est annulé par le Conseil d'État après un passage à la Cour de Justice de Luxembourg et après plus de cinq années de procédure ;**2019** : en octobre, à la veille de l'audience du Conseil d'État qui devait prononcer son annulation, le permis d'urbanisme délivré sur base du RRUZ annulé est retiré par la Région et re-délivré séance tenante sur la base générique du RRU avec une liste à rallonge de dérogations ;**2019** : en décembre la Coordination Bruxelles-Europe introduit un recours contre le permis délivré dans ces conditions rocambolesques.

Les associations et comités riverains s'interrogent sur la cohérence de la Commission européenne à signer des contrats avec la société Atenor au moment même où cette Commission pointe des pays membres de l'Union pour ne pas respecter 'l'acquis communautaire' en matière d'état de droit.

Toute spéculative, dérogatoire et illégale qu'elle soit, la tour la plus moche de Bruxelles deviendrait alors le mètre étalon d'une solution de repli qui consisterait à construire son jumeau de l'autre côté de la rue de la Loi. Les Bruxellois.e.s comme la Commission européenne ne méritent pas une telle antinomie dans la manière de faire la ville. Entre les prémices de ce projet il y a 20 ans et aujourd'hui, tout a changé, notamment du fait de la prise en compte du dérèglement climatique, de la question du logement à

Bruxelles, des répercussions des crises en tout genre sur les modes de travail au sein des Institutions européennes ?.

Il faut reprendre le Projet Urbain Loi à zéro et repenser l'accueil des Institutions européennes à Bruxelles autrement. La symétrie, pourquoi pas, mais pas celle qui serait imposée par un immeuble à ce point disgracieux et illégal !

